



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Cadre général du budget primitif

En application de l'article L.1612-35 du Code général des collectivités territoriales, une présentation brève et synthétique, retraçant les informations financières essentielles, est annexée au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif 2026 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte **les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, et antériorité**. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité et doit être voté par l'assemblée délibérante.

Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget primitif a été approuvé le 29 avril 2026 par le Conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie, durant les heures d'ouverture de la Mairie.

Éléments du contexte budgétaire

Le budget primitif 2026 de la commune de CASTELNAU-PÉGAYROLS a été établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants. L'estimation des recettes a, quant à elle, été réalisée selon un principe de prudence.

Le contexte des finances publiques de la France est marqué par une diminution franche des dotations (DGF 2025 : 40 314 €, DGF prévisionnelle 2026 : 33 728€). Ce contexte impose à la Commune de CASTELNAU-PÉGAYROLS d'être prudente sur les dépenses tant en fonctionnement qu'en investissement et de rechercher de nouvelles sources de recettes.

Population et contexte territorial

La Commune de CASTELNAU-PÉGAYROLS compte environ 344 habitants.

Le prochain recensement devrait avoir lieu en janvier 2028.

La baisse structurelle de la démographie scolaire touche particulièrement l'effectif de l'école publique de CASTELNAU-PÉGAYROLS. Par courrier en date du 23 avril 2026, l'Académie de Toulouse a annoncé qu'au vu de la baisse des effectifs des élèves, l'école publique va perdre un poste d'enseignant entraînant un changement de la structure pédagogique par la mise en place d'une école publique primaire à classe unique.

Au 1er janvier 2026, la mairie est composée de 5 agents communaux, soit un 3.76 équivalent temps plein (identique à 2025).

Les priorités du budget

La commune est consciente de l'importance de limiter son recours à l'emprunt pour financer ses projets. L'objectif pour 2026 est de continuer l'effort engagé sur ses charges financières tout en optimisant ses ressources afin de dégager une meilleure capacité d'autofinancement pour permettre le financement de futures opérations.

Cela se traduira par une maîtrise toujours accrue des dépenses et un programme d'investissement précis déterminé en amont du vote du budget afin de définir les priorités de travaux à mettre en œuvre.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (section de fonctionnement), incluant notamment les dépenses d'entretien courant des bâtiments communaux, le versement des salaires des agents, des indemnités des élus et les dépenses nécessaires au fonctionnement des différents services à la population ; de l'autre, la section d'investissement, qui a vocation à préparer l'avenir avec des opérations d'ampleur variable visant à améliorer ou à conserver le patrimoine communal.

Section de fonctionnement

Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Dépenses de fonctionnement

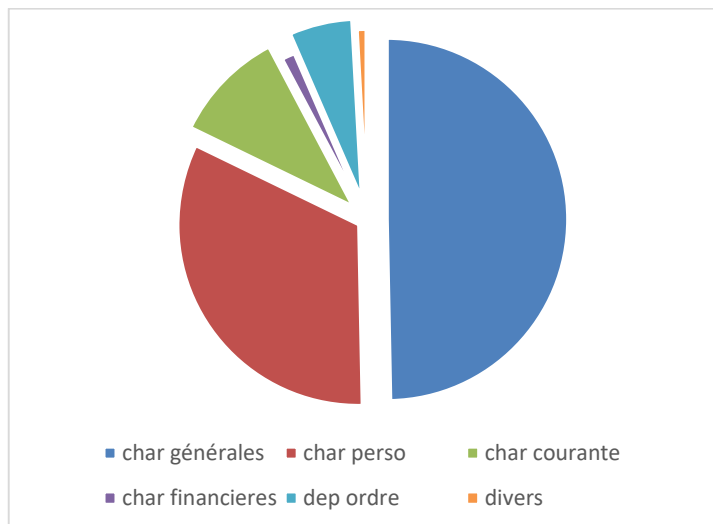
Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services demandées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses totales de fonctionnement pour l'année 2026 sont estimées à 613 478.33 € dont 578 819.89 € de dépenses réelles et 34 658.44 € de dépenses d'ordre entre la section d'investissement et de fonctionnement.

L'ensemble des dépenses de charges générales (énergies, carburants, assurances, entretien voiries, réseaux et bâtiments, prestations de services, achat de repas pour la cantine, cotisations, ...) représente 49.89% des dépenses totales de fonctionnement.

L'ensemble des dépenses de personnel (salaires, charges sociales, formations, assurances, prestations sociales...) représente 32% des dépenses totales de fonctionnement.

Répartition des dépenses de fonctionnement 2026

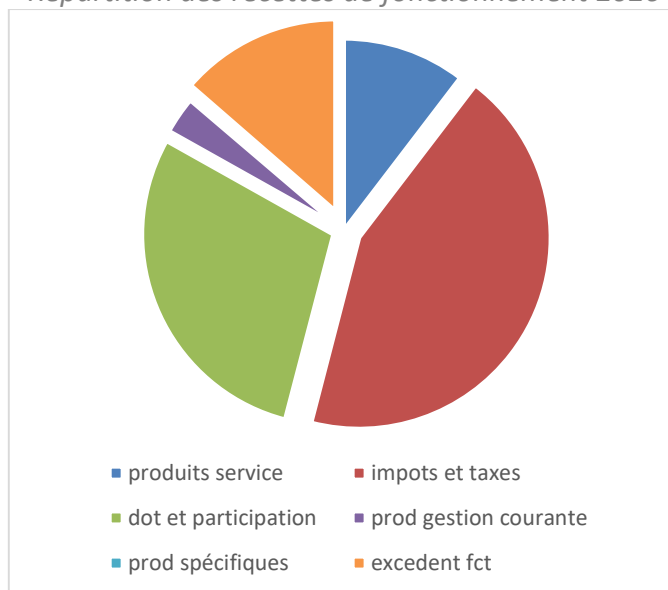


Recettes de fonctionnement

Pour notre commune, les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, locations de salles, revenus des immeubles, ...), aux impôts locaux et aux dotations versées par l'Etat.

Les recettes totales de fonctionnement pour l'année 2026 sont estimées à 613 478.33 € dont 529 927.30 € de recettes réelles et 83 551.03 € d'excédent antérieur.

Répartition des recettes de fonctionnement 2026



Fiscalité

Les taux d'imposition pour l'année 2026 restent inchangés par rapport aux années précédentes ; à savoir :

	Base prévisionnelle pour 2026	Taux	Produit attendu
Taxe foncière bâti	442 591	30.14 %	134 666 €

Taxe foncière non bâti	55 886	45.97 %	25 881 €
Taxe d'habitation	261 477	10.29 %	26 425 €
Total des produits			186 972 €
Effet correcteur			- 70 755 €
Total prévisionnel			116 217 €

Le produit fiscal attendu pour 2026 est de **116 217€**.

En 2026, la capacité d'autofinancement prévisionnel dégagé au profit de l'investissement est de 34 658.44€.

Section d'investissement

Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. L'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine de la commune.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. Elle comprend également le remboursement du capital des emprunts.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

Pour 2026, en matière d'investissement, la commune achève les programmes suivants :

- Acquisition du terrain pour l'extension du lotissement le Théron à Castelnaud
Dépenses prévisionnelles : 89 000€ // recettes prévisionnelles : vente des terrains à lotir
- La rénovation du presbytère d'Estalane
Dépenses prévisionnelles : 395 091€ // recettes prévisionnelles subventions de 277 455€
+ loyers à percevoir des deux nouveaux logements
- Le hangar communal
Dépenses prévisionnelles : 190 000€ // recettes prévisionnelles subventions de 10 000€
- Eglises
Dépenses prévisionnelles : 6 183 € // recettes prévisionnelles subventions de 2 028€

Des nouveaux programmes sont prévus :

- Réfection et rénovation des cloches et des systèmes électriques des cloches

Dépenses prévisionnelles : 12 880€

Pour cette opération, la Mairie va faire appel à la fondation du patrimoine courant de l'année 2026, afin d'obtenir des aides.

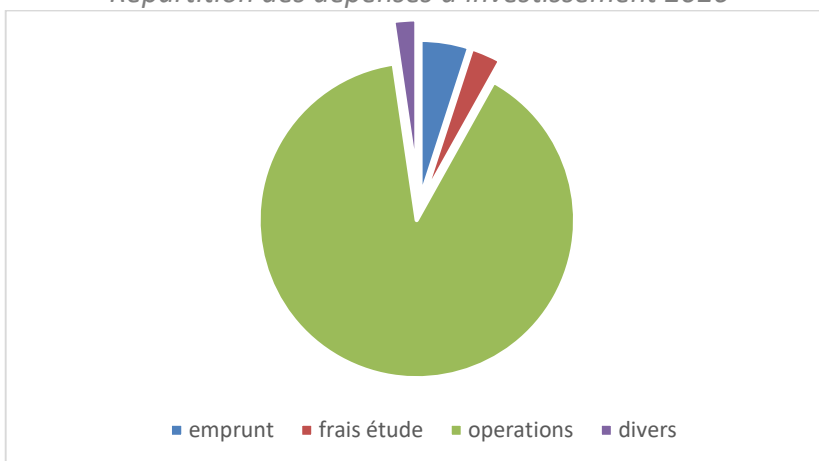
- Réfection des fenêtres du restaurant et installation d'une terrasse couverte

Dépenses prévisionnelles : 15 000€

Dépenses d'investissement

Le total des dépenses d'investissement prévu pour l'exercice 2026 est de **761 677.64€**.

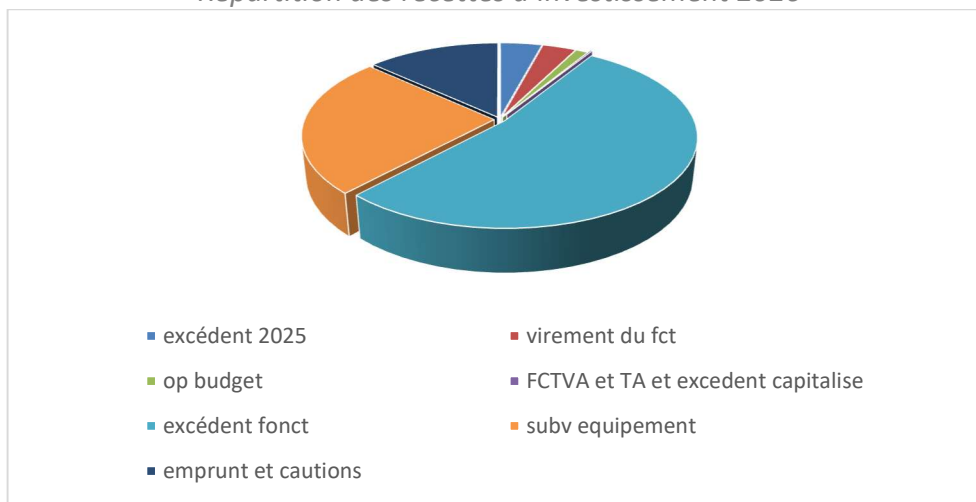
Répartition des dépenses d'investissement 2026



Recettes d'investissement

Le total des recettes d'investissement prévu pour l'exercice 2026 est de **761 677.64€** dont 695 508.36 € de recettes réelles auxquelles s'ajoutent 25 423.44 € de virement de la section de fonctionnement et 9 235€ de recettes d'ordre et 31 511.14 € d'excédent d'investissement de l'année 2025.

Répartition des recettes d'investissement 2026



Synthèse

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	578 819.89 €	529 927.30 €	761 677.64€	695 508.36 €
Opérations d'ordre	34 658.44 €	83 551.03 €		66 169.58 €
Dont :				
Excédent reporté		83 551.03 €		42 886.58 €
Déficit				
Opération budgétaire	9 235 €			9 235 €
Virement section fonct	25 423.44 €			25 423.44 €
TOTAL	613 478.33 €	613 478.33 €	761 677.64€	761 677.64€

Fait à CASTELNAU-PÉGAYROLS, le 29
avril 2026
Le Maire
Marc POUDEROUS